

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4 PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payées d'avance.

SAUMUR, 7 MAI

Les catastrophes du Soudan

RESPONSABILITÉS

Le *Matin* a publié des documents authentiques, indiscutables, qui établissent la responsabilité de M. Albert Grodet, gouverneur civil du Soudan, dans la catastrophe de Goundam.

On a dit, dans tous les journaux, que, dès son arrivée à Kayes, M. le gouverneur civil Grodet n'avait eu rien de plus pressé que de jeter la suspicion sur les braves officiers qui, en vertu d'un plan général depuis longtemps conçu, depuis longtemps approuvé par le gouvernement métropolitain, portaient, au péril de leur vie, les couleurs françaises dans la direction de Tombouctou et des frontières de Sierra-Leone et de Liberia pour fixer d'une façon définitive les lignes de la zone d'influence qui nous appartient dans le Centre africain.

On a dit que, brouillon et incapable, M. Grodet, au lieu de chercher à se renseigner sur la situation exacte, n'avait pas craint de dénoncer au gouvernement le brave et fidèle soldat qu'était le colonel Bonnier, comme un insubordonné.

On a dit que, par ses ordres intempestifs et contradictoires, il avait jeté le trouble dans l'esprit des officiers en campagne, mis le désordre dans tous les services, compromis le succès d'une action générale dont nous étions en droit d'attendre les plus beaux résultats.

On a dit encore que le colonel Bonnier avait été obligé de marcher sur Tombouctou, pour venger l'échec subi par la fuite du lieutenant de vaisseau Boiteux, à Khabara; et, qu'en tous les cas, il pouvait se croire autorisé à marcher sur Tombouctou par des décisions gouvernementales antérieures à l'arrivée de M. Grodet au Soudan.

On a dit que le colonel Bonnier, étant en route, n'avait pu être touché par les nouvelles instructions que M. Grodet était chargé de lui transmettre; mais que l'ordre de rappel était venu le toucher à Tombouctou, et qu'en soldat obéissant il s'y était aussitôt conformé.

On a dit enfin que si le colonel Bonnier, son état-major et son escorte ont été attaqués et massacrés à Goundam, ce n'est pas en opérant une reconnaissance, mais en revenant à Kayes pour obéir à M. Grodet.

L'escorte était évidemment insuffisante, puisque, tout en recevant l'ordre qui le relevait de son commandement, le colonel Bonnier avait aussi reçu l'ordre de laisser garnison à Tombouctou.

Les documents publiés démontrent que le gouverneur civil du Soudan est responsable du sang versé à Goundam.

M. Grodet doit être destitué, rappelé et jugé.

LA CHAMBRE

Séances du 5 mai

Les Sociétés coopératives

M. G. Berry dit que les sociétés dont il s'agit ne sont en réalité que des sociétés anonymes à capital variable qu'on exonérera de tous les droits qui frappent les sociétés commerciales.

C'est une concurrence qu'on va créer au

petit commerce et même au grand commerce. Au lieu d'avoir des sociétés faites pour les ouvriers, on aura des sociétés faites pour les spéculateurs.

Non seulement on donne la faculté aux sociétés de consommation d'avoir des adhérents en leur donnant des exemptions de toute sorte, mais encore on leur reconnaît le droit d'association en constituant une véritable fédération.

Il y a 1,800,000 patentés petits commerçants qui apportent au budget le tiers des contributions. Si on arrive par le vote de la loi actuelle à la destruction de ce petit commerce, quelle situation en résultera pour le fisc?

Le jour où on aura mis la faillite dans tout ce moule-là, quelles places aura-t-on à leur donner pour leur permettre de vivre? Songe-t-on à la perturbation qui en résultera? Avant de démolir la vieille maison, il faut songer à en reconstruire une autre; les socialistes veulent qu'on s'associe à eux pour détruire la société en votant cette loi.

M. Doumer, rapporteur, dit que la loi soumise à la Chambre constitue le code de la coopération, qu'il s'agisse de production, de consommation, de crédit ou de la participation aux bénéfices. M. G. Berry exagère le rôle des sociétés coopératives, il a fait de ce qui est l'exception une règle générale. En réalité, la Société coopérative ne profite qu'aux petits.

La Commission du travail demande à la Chambre d'adopter intégralement son texte.

La discussion générale est close.

M. Ribot, président de la Commission, demande l'urgence.

L'urgence est prononcée.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

JEANNE D'ARC

Une Fête vraiment nationale

L'idée d'une fête nationale de Jeanne d'Arc fait rapidement son chemin au Parlement. La proposition de M. Joseph Fabre, au Sénat, n'attend plus que son adoption, au premier jour, par la haute assemblée, pour passer à la Chambre, déjà favorable au principe, si je ne me trompe, à cette nouvelle fête de la Nation.

Le projet ne pourra guère rencontrer d'opposition que du côté des forcenés de l'anticléricalisme, cantonnés à l'extrême gauche et qui peut-être, encore là, trouveront l'occasion de crier que le gouvernement se cléricatise. Au Sénat, n'avons-nous pas vu déjà M. Joseph Fabre — qui n'est pas un cléricat, mais non plus, je crois, un sectaire — obligé de ruser: « Il ne faut pas, a-t-il dit en substance, laisser un parti, politique ou religieux, accaparer cette force immense qu'est Jeanne d'Arc. Jeanne d'Arc appartient à tous les patriotes, à la France entière; c'est pourquoi sa fête doit être nationale. » Les libres-penseurs, tous les féroces anticléricals de la haute Chambre ont alors voté pour la prise en considération qu'on leur demandait, avec très probablement la persuasion d'embêter l'Eglise, au milieu de ses manifestations en l'honneur de Jeanne d'Arc. Si le même sentiment guide MM. les Députés de la gauche, peu nous importe!... Le principal est que la loi instituant la fête nationale

de Jeanne d'Arc soit promptement votée et décrétée.

Nous savons bien que si les adversaires de notre foi religieuse avaient le pouvoir d'exclure l'Eglise et tous les catholiques du culte patriotique de Jeanne d'Arc, ils s'en féliciteraient bruyamment. Que n'a-t-on pas dit ou écrit pour démontrer que les honneurs rendus à l'héroïne par l'Eglise étaient la contradiction la plus manifeste qu'elle s'infligeât à elle-même?

A croire ces esprits partiels, — parmi lesquels on est stupéfait de rencontrer des *intelligents* comme M. Vacquerie, un des plus ardents soutiens de cette thèse: Jeanne aurait été jugée, condamnée, brûlée vive par l'Eglise!... Un évêque presque apôtre, l'ignoble Cauchon, et quelques ecclésiastiques chez qui la vénalité l'emporta sur la conscience, à eux seuls auraient été « l'Eglise »!

Cette demi-douzaine de prêtres vendus aux Anglais furent au contraire traités à l'Eglise, traités à leur foi, traités à Dieu même — le jour où ils condamnèrent aux flammes d'un bûcher, comme sorcière, l'héroïque vierge que tous les autres théologiens de France avaient reconnue inspirée de Dieu et qui, vainement, supplia ces faux prêtres de la renvoyer devant un véritable tribunal ecclésiastique.

De même les Bourguignons qui s'étaient alliés à l'Anglais envahisseur et lui livrèrent Jeanne, furent traités à la France... Mais il serait aussi absurde de soutenir que le crime des Bourguignons fut celui de la France, que d'imputer à l'Eglise le crime de Cauchon.

Non — ne faisons peser sur personne aujourd'hui la trahison de quelques Français, reniés depuis et flétris par leurs compatriotes. Et à ceux qui s'inspirent de leurs haines déclarées pour nos croyances jusqu'à vouloir nous nier, à nous catholiques, le droit de considérer Jeanne comme nôtre aussi bien que leur, — à ceux-là, à ce coupable esprit de parti, répondons par plus de tolérance, plus de générosité, plus de justice.

Avec M. Joseph Fabre disons: Jeanne d'Arc appartient à tous les Français. Paysanne, guerrière, chrétienne, inspirée et libératrice — elle est à tous, Jeanne d'Arc, la fille du peuple, la pastoure sublime, élevée au rang des nobles. Qu'elle nous apparaisse couronnée de l'auréole des victorieux ou des martyres et saintes, elle est digne d'un culte national.

Patronne des Français, sainte du patriotisme, Jeanne d'Arc, acceptée par tous, aura sa fête le 8 mai ou, dans ce mois de mai qui vit ses plus glorieux exploits, au jour qu'il plaira à nos législateurs de choisir.

CHARLES DURAND.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec la Société des Gens de Lettres.

INFORMATIONS

Le régime des bières

On a distribué aux députés un projet de loi sur le régime des bières. Le régime actuel qui remonte à 1816 consiste en une taxe de fabrication basée sur la contenance de la chaudière. L'administration considère que ce système facilite trop la fraude et elle propose, comme mode d'assiette de l'impôt, de proportionner le droit au volume et à la richesse saccharine du

moult. (Le droit prévu est en principal et décimes de 0 fr. 50 par hectolitre de moult et par degré du densimètre au-dessous de 100.)

La loi nouvelle autorise les visites de nuit des agents des contributions indirectes, même pendant la période d'inactivité; visites que le brasseur pourra éviter en faisant apposer des scellés sur ses appareils.

L'impôt sur les revenus

La sous-commission du budget a statué sur les revenus agricoles et a décidé de les frapper comme les autres d'un droit de 2 0/0; en cas de terre affermée, le revenu sera évalué au cinquième du bail; la propriété bâtie sera atteinte d'un droit de 4 0/0 sur le revenu; c'est la disposition du projet de M. Burdeau.

Pour les capitaux stérilisés: collections de tableaux, d'objets d'art et de livres, terrains à bâtir, la commission ne les frappe pas; elle juge en effet qu'ils sont atteints par les droits de succession qu'on élèvera pour cette catégorie spéciale.

Les lettres de crédit postales

On annonce la très prochaine création de lettres de crédit postales, divisées en coupures de vingt-cinq francs, qui seront payées dans tous les bureaux de postes sur le vu de la photographie du titulaire, que la lettre devra renfermer, et aussi de lettres d'identité.

Les porteurs de ces lettres éviteront ainsi d'emporter en voyage de fortes sommes qu'ils pourraient perdre ou se laisser voler.

Leur délivrance sera gratuite, parait-il, en raison du bénéfice que laissera à l'administration l'intérêt de l'argent déposé dans ses caisses et qu'elle conservera en moyenne de quinze à trente jours.

A l'oseille

L'imagination surexcitée des Parisiens voit à présent un peu partout des paquets de dynamite.

Ainsi, tout récemment, on apportait au commissariat de la Chapelle une boîte en fer blanc d'où sortait une mèche. L'engin avait été trouvé, 5, rue de la Guadeloupe, au pied d'un escalier.

M. de Mauroy l'envoya, pour la forme, au laboratoire municipal, où l'on s'aperçut que la terrible bombe renfermait.... de l'oseille cuite!!

L'hydraulique agricole. — Une proposition de M. Bazille

M. Bazille, député de la Vienne, vient de déposer une proposition de loi qui, dans sa forme modeste, peut amener, si elle est adoptée, les plus importants résultats.

M. Bazille demande qu'un crédit de 200,000 francs soit ouvert au ministre de l'agriculture pour étudier les moyens de développer l'hydraulique agricole.

Il fait observer en substance, dans son exposé de motifs, qu'il s'agit de la création d'un immense réseau de canaux d'irrigation dans la France tout entière.

Tout le monde sait qu'en Amérique, dans l'Inde anglaise, on a fait depuis dix années des travaux d'irrigation considérables, travaux qui ont amené pour l'agriculture les meilleures résultats dans ces pays.

Ces travaux ont pris une telle importance que, dans l'Inde anglaise, en 1878, les revenus bruts des chemins de fer (13,700,000 francs) étaient presque atteints par ceux de l'irriga-

tion qui s'élevaient la même année à 12,400,000 francs.

Enfin, en Alsace-Lorraine, depuis une vingtaine d'années, les Allemands ont considérablement développé le système des irrigations.

Il est grand temps de suivre en France ces excellents exemples. La sécheresse de l'an dernier a montré à quels dangers était exposée notre agriculture.

On peut dire sans crainte d'être démenti que si, à cette époque, il eût été possible, à l'aide de canaux d'irrigation, de répandre l'eau des rivières sur le territoire, une partie des effets de la sécheresse aurait pu être évitée.

La création de canaux d'irrigation aura donc, d'après M. Bazille, pour l'agriculture d'immenses avantages.

En outre, d'un autre côté, elle procurera du travail aux populations rurales qui, trop souvent, délaisaient la campagne pour se rendre dans les villes.

Il convient de remarquer, encore, que ces travaux seraient très rémunérateurs, car les eaux feraient l'objet d'une redevance à payer à l'Etat ou à la compagnie concessionnaire.

Il y a là une œuvre considérable à étudier, elle tentera d'autant plus nos ingénieurs, que le réseau de nos voies ferrées est maintenant presque entièrement terminé et que c'est du côté des questions d'hydraulique et d'électricité que la science dirige actuellement toutes ses recherches.

La proposition de M. Bazille a été renvoyée à la commission du budget qui statuera sur le crédit d'étude de 200,000 francs demandé.

Mort du général Ferron

Le général Ferron vient de succomber aux suites d'une rupture du péritoine, arrivée dans les conditions que voici : pendant les manœuvres du grand camp, le cheval du général, effrayé, se cabra à plusieurs reprises, faisant sursauter le général.

Dans une de ces secousses, le cavalier, en retombant sur sa selle, rencontra le pommeau de son sabre. La rudesse du choc amena une déchirure du péritoine et de la vessie.

L'accident était mortel. Le général expirait avant-hier soir à minuit.

Il avait été nommé ministre de la guerre, en 1887, à la formation du cabinet Rouvier, et son passage aux affaires a été fécond pour le développement de l'organisation militaire.

On lui doit un remarquable ouvrage : *L'instruction sommaire sur le combat*.

M. Carnot a envoyé un télégramme de condoléances à M^{me} Ferron.

Poursuites contre le député socialiste Toussaint

La commission a conclu par 8 voix contre 3 au refus d'autoriser les poursuites et a nommé M. Millerand rapporteur.

Ouverture de l'Exposition d'Anvers

L'ouverture de l'Exposition d'Anvers a eu lieu avant-hier samedi en présence du roi des Belges et d'une foule innombrable.

Le soir, banquet de 228 couverts organisé par les exposants français sous la présidence de M. Bourée, ambassadeur, qui a prononcé un discours.

Explosion de dynamite à Aniches (Nord)

Deux explosions de dynamite ont eu lieu l'avant-dernière nuit à Aniches.

La première n'a causé que des dégâts matériels. La deuxième atteignit M. Alphonse Debehonne, marchand de beurre, qui montait dans une mansarde au moment où elle s'est produite. L'état du blessé est grave ; son corps est couvert de profondes blessures.

Un commencement d'incendie qui s'était déclaré a pu être rapidement éteint.

Découverte du criminel

Le parquet de Douai est convaincu que l'auteur des explosions est la victime même, M. Debehonne. Il est gardé à vue dans sa chambre.

Un scandale administratif

On mandé de Marseille au *Saurois* : « L'affaire du commissaire de marine du cadre colonial Geste fait grand bruit ; en Cochinchine, il avait laissé une mauvaise réputation ; à Marseille, il menait un train peu en rapport avec ses appointements (8,000 fr.) ; on le soupçonnait de tripoter ; en fait, il supprimait les adjudications en prévenant des négociants, ses amis, qui lui envoyaient des échantillons marqués de signes conventionnels ; il connaissait ainsi à l'avance les noms des soumissionnaires ; il écartait les concurrents en disant que leurs types étaient mauvais et il lisait de faux rapports d'experts. »

La fraude a été découverte par le sous-commissaire Henriot, qui avait remplacé, il y a quatre mois, un officier nommé Tassel, lequel, soupçonné de connivence avec le commissaire Geste, a été suspendu par M. Verrier, inspecteur général des services coloniaux. L'émotion est grande dans le commerce marseillais. M. Geste est parti pour Paris dans le but de se justifier, s'il le peut. »

REVUE HEBDOMADAIRE

5 mai 1894.

La rente 3 0/0 a de nouveau conquis le pair et il y a en ce moment beaucoup d'intérêts en jeu qui font croire qu'on fera des efforts pour soutenir les cours.

La liquidation de fin du mois a été facile. Le 3 0/0 se négocie à 100.25, le 3 1/2 cote 106.95 ex-coupon.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont assez fermes.

Le Crédit Foncier s'inscrit à 961.25. L'assemblée du 30 avril a voté un dividende de 45 fr.

Le Comptoir National d'Escompte s'est avancé à 507.50. On sait qu'il s'occupe jusqu'au 8 mai de l'émission de l'emprunt norvégien 3 1/2 0/0. On connaît l'excellente situation financière de la Norvège qui à proprement parler n'a pas de dette publique à la date du 30 juin 1892. La dette nationale norvégienne comportait un passif total de 125,544,200 couronnes ; mais, en regard de ce passif, le Trésor norvégien possédait à la même date un actif productif qui était de 137,468,000 couronnes.

Bonne tenue du Crédit Lyonnais à 745. La plupart des chapitres continuent à progresser. La Société Générale conserve sa fermeté habituelle avec peu de variations, c'est avant tout une valeur de portefeuille.

La Banque de Paris s'est avancée de 670 à 677.50.

On sait que le 10 mai, de concert avec la Banque internationale, elle émet 80,000 obligations 4 0/0 de 500 fr. du gouvernement impérial gagées sur la redevance annuelle due au gouvernement ottoman par la compagnie d'exploitation des chemins de fer orientaux.

Cette compagnie d'exploitation est en pleine prospérité. Sur le surplus de ses recettes nettes, déduction faite du revenu annuel dû au gouvernement, elle donne un dividende de 25 fr. à ses actionnaires. La garantie affectée à cet emprunt est donc absolue et de premier rang. Rappelons que le prix d'émission est de 425 fr. soit 415 fr. nets à verser déduction faite du montant du coupon du 1^{er} juillet 1894. Donc placement solidement garanti et rendement très avantageux puisqu'il donne un revenu de 4.83 0/0.

Nos grands chemins sont fermes, suivant de loin nos rentes. Le Lyon cote 1,540. L'Orléans 1,605 et l'Ouest 1,112.50.

Le Suez est plus faible à 2,822.50.

Encore une semaine favorable pour l'Italien qui s'est avancé jusqu'à 78.80. On a coté du déport en liquidation, il y a encore beaucoup à racheter.

L'Extérieure ne s'éloigne guère du cours de 64.

Les fonds russes sont très fermes.

C'est du 8 au 26 mai que se fait la conversion des emprunts d'Orient 5 0/0. Les demandes de conversion seront reçues à Paris chez MM. Rothschild frères, 23, rue La Fayette, du 8 au 26 mai inclusivement.

Les fonds ottomans sont fermes, mais en général assez calmes.

Les fonds autrichiens continuent leur marche en avant : le 4 0/0 a coté 97.70.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 7 Mai

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 16°	
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 14°	
Midi,	761 mm	au-dessus 18°	
Hausse,	2 mm		
Baisse,	1 mm		
Température minima de la nuit		au-dessus 10°	

Société des Amateurs Velocipédiques Saumurois

Le président des A. V. S. a l'honneur d'informer les membres honoraires, actifs et

correspondants de cette Société, que les fêtes des 13 et 14 mai sont données par les propriétaires du *Vélodrome de la Loire*.

En conséquence, les membres de la Société ne devront pas se trouver froissés si, pendant ces deux jours de fêtes, il leur est réclamé un droit d'entrée.

La Société des A. V. S. se réserve de donner ultérieurement des fêtes à ses souscripteurs.

Le président, L. BONNEAU.

SAUMUR

Écrémé

Hier soir, à l'assemblée de la Croix-Verte, un cocher, employé chez l'un de nos principaux « remisiers », rencontrait une jeune personne, d'apparence très convenable, qui voulait bien accepter son bras et en compagnie de laquelle il accomplit une longue série de valse et de mazurkes.

La soirée tirant à sa fin, le cocher suivit, dans l'un des hôtels proches, la demoiselle qui, à sa grande frayeur, avait perdu sa société et lui offrit, en tout bien tout honneur, de protéger son innocence, en attendant que ladite société fût retrouvée.

Les choses se passèrent — affirment les parties — le plus paisiblement du monde jusqu'à six heures du matin, moment auquel, réclamé par les exigences de sa profession ou par une autre cause, le monsieur dû s'absenter, avec espoir de retour pour les suprêmes adieux.

Il revint. Mais la compagne était partie. Machinalement, le cocher visita les poches de son gilet qu'il avait oublié, pressé par l'heure et les circonstances, et y constata la disparition de deux louis sur quatre qui meublaient primitivement sa poche.

(Entre nous, quatre louis, il fallait qu'il eût tordu, jusqu'à naissance d'épiderme, les excursionnistes de la Croix-Verte ou que ceux-ci eussent, momentanément, oublié la valeur des monnaies.)

L'automédon manqua de confiance et se crut obligé de déposer une plainte au bureau de police dont un duo d'agents se transféra sur les lieux pour informer. On apprit beaucoup de choses relatives au cas, notamment le change, par la demoiselle suspectée, d'une pièce de 20 fr. chez une épicière voisine. De la jeune personne, pas de trace à la première enquête. Mais elle est connue et, probablement, à l'heure où sera divulgué ce racontar, notre donzelle aura subi, devant M. Rémond, son premier examen.

SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT

Enfant perdue

Avant-hier soir, à 10 heures 1/2, le garde-champêtre de Saint-Florent amenait au bureau de police une gamine de sept ans, Clémentine Baudin, qui dit avoir été abandonnée par ses

LES COUTEAUX D'OR

Par PAUL FÉVAL

Quand dona Carmen entra dans la cellule du captif, ce fut pour lui, au milieu des ténèbres qui l'oppressaient, comme l'approche d'un rayon de soleil. Elle vint s'asseoir auprès de son lit. Le bandeau qui couvrait les yeux du comte donnait je ne sais quelle confiance sécurité à sa pudeur.

En le quittant, elle lui laissa l'obéissance à la volonté de Dieu, qui est le courage des souffrants.

— Je reviendrai, seigneur cavalier, dit-elle.

Albert lui demanda sa main à baiser, mais elle avait déjà franchi le seuil.

Tobie fut consolé après la visite de l'ange. Cette nuit, le comte Albert eut un sommeil tranquille.

Elle revint le lendemain. Albert effleura de ses lèvres le bout de sa main douce et parfumée. Son cœur la voyait. Et comme il la voyait belle !

Le troisième jour, la voix de dona Carmen

tremblait quand elle quitta la cellule. Elle dit :

— Voulez-vous être mon frère ? je serai votre sœur.

Le quatrième jour, sa voix tremblait davantage ; elle lui demanda s'il avait eu jamais de l'amour.

Le comte Albert remplit loyalement son devoir de gentilhomme. Il lui montra son cœur tout entier, où l'image d'Ellen était gravée.

— Puisque vous l'aimez, je l'aimerai ! murmura dona Carmen.

Rosen devina qu'elle avait des larmes dans les yeux.

Le seigneur alcade cependant demandait chaque matin à sa fille quand le mayor paierait sa rançon.

Rosen et Carmencita parlaient souvent d'Ellen. Ces longues heures de la captivité avaient leur douceur. Parfois Carmen disait :

— Comme elle doit être triste loin de vous ! Si votre Ellen eût été une fille du Mexique, ajoutait-elle, vous ne seriez point parti seul. Moi, j'aurais dit à mon fiancé : Je veux être ta femme et prendre ma moitié de tes dangers.

Plusieurs mois s'étaient écoulés. Dans cette tour de bois, la chaleur était étouffante le jour. Rosen restait une partie de la nuit assis auprès

de sa fenêtre, pour donner son front à la brise fraîche qui soufflait du nord-est.

Ce vent venait de Baltimore ; il avait caressé les blonds cheveux d'Ellen.

Un soir qu'il était seul ainsi, paresseux et rêveur, il tressaillit tout à coup et sauta sur ses pieds.

Le vent lui apportait un son étrange et bien connu : le signal à l'aide duquel Towah et Lile se retrouvaient dans les bois.

Il crut être le jouet d'un songe ; mais le signal se répéta. Puis le silence régna dans les ténèbres.

Rosen se pencha au dehors pour tâcher de saisir quelque bruit nouveau. Le village dormait.

Il ne put ouïr que la voix triste du vent qui passait sur les grandes savanes.

Comme il allait gagner sa couche, un coup de carabine retentit dans le lointain.

— C'est le son de la carabine de Towah ! s'écria Rosen.

Jusqu'au matin, il resta sur le qui-vive.

Dona Carmencita vint plutôt que de coutume.

— On a vu rôder un Indien autour du rempart, dit-elle.

— C'est mon serviteur, c'est mon fidèle ami ! s'écria le comte ; sauvez-le, Carmen, au nom de Dieu !

— Je le sauverai, fit Carmen.

Elle alla vers l'alcade et lui dit :

— Seigneur, le prisonnier a des intelligences au dehors. Un Indien de la montagne a fait entendre des signaux sous le rempart.

— Je sais cela, répondit Joan-Maria Tristany ; Dieu merci ! senora, nos sentinelles ne sont ni sourdes ni aveugles.

— Savez-vous aussi que cet Indien vient ici pour s'entendre avec le prisonnier au sujet de sa rançon ? demanda dona Carmen.

L'alcade appela aussitôt ses mosqueteros et donna l'ordre d'épargner la vie de l'Indien.

— Pour avoir nourri le cavalier depuis le temps, senora, dit-il, nous pouvons bien demander huit mille cents onces.

Dona Carmen promit à son père d'assister aux entrevues du prisonnier et de l'Indien afin d'éviter tout complot d'évasion.

Towah revint rôder sous les murailles et se fit prendre. Une fois pris, selon l'usage des Indiens, il ne prononça pas une parole. Dona Carmen le fit conduire à la tour et renvoya les gardes.

parents, des vanniers nomades un instant campés à l'entrée du village.

L'enfant chercha vainement sa famille hier, sur le Champ de Foire et à l'assemblée de la Croix-Verte. M. le commissaire de police a nourri l'abandonnée pendant deux jours; et demain, on doit l'interner à l'hospice, si les investigations n'aboutissent point.

Pauvre miochette!

AVIS

Le Maire des Rosiers prévient le public qu'à l'occasion de l'assemblée du Lundi de la Pentecôte, 4 mai courant, aura lieu, dans cette commune, une magnifique cavalcade suivie de jeux divers, feu d'artifice et illuminations.

Les marchands étalagistes trouveront aide et protection.

Le Maire, BOUTIN-DESIGNES.

Bulletin viticole saumurois

Du Matin :

« Les blancs mousseux ont haussé de 5 à 10 francs; on les paye 115 à 120 francs; les vins secondaires valent 60 à 70 francs. Les rouges vont de 80 à 85; les rouges s'obtiennent à 45 francs aisément.

» Le vignoble présente une précocité de végétation. »

Montreuil-Bellay

M. Pinçon, chef de gare à Montreuil-Bellay, vient d'être nommé en la même qualité à la gare de Tonnay-Charente (Charente-Inférieure).

Bulletin théâtral

Le Patriote croit savoir que M. Girault vient de faire choix, en qualité de chef d'orchestre, de M. Moulin qui a derrière lui, paraît-il, un passé artistique très brillant.

ANGERS

Incendie boulevard de Saumur

Samedi soir, vers 9 h. 1/2, l'attention des passants était subitement attirée par un flot de liquide enflammé courant dans le ruisseau du boulevard de Saumur, près de la rue Bressigny. L'explosion d'une bonbonne de pétrole venait de se produire chez M. Lorigoux-Perrier, lampiste, au numéro 23 dudit boulevard, dans une cour située derrière le magasin.

L'alarme fut aussitôt donnée. Un sergent du 133^e de ligne, M. Bignon; M. Coutard, brigadier chef de police, et M. Splette, coiffeur, pénétrèrent les premiers dans le magasin de M. Lorigoux-Perrier, et, montant au premier étage, ils sauvèrent les livres qui furent mis en sûreté chez M. Szazone, chapelier, au coin de la rue Bressigny et du boulevard de Saumur.

Au bout de quelques instants, les pompes arrivèrent: la pompe du Haras, les pompes numéros 3, 2, 10, 4, celles de la gare, de l'usine Bessonneau et de l'usine à gaz. La pompe du Haras s'installa dans la cour de M. Hennequin, marchand de graines, rue Bressigny. Les autres se disposèrent sur le boulevard de la Mairie.

En même temps que les pompiers, arrivaient les soldats du 133^e de ligne, du 2^e pontonniers et du 25^e dragons, sous le commandement de plusieurs officiers. La gendarmerie et la police étaient également présentes.

L'incendie fut éteint au bout d'une heure de travail environ à l'aide de sable pris sur le boulevard de Saumur. M. Lorigoux-Perrier, aussitôt l'explosion de la bonbonne, put faire couler le pétrole par un caniveau sur le boulevard de Saumur.

La cause de cet incendie n'est pas encore parfaitement connue, mais il se pourrait que ce fut le garçon qui eut mis involontairement le feu en allant chercher du pétrole. Les dégâts, qu'on peut estimer à quelques milliers de francs, sont couverts par la compagnie d'assurance le Phénix.

L'Exposition d'Angers

Vendredi, à quatre heures, a eu lieu à la mairie d'Angers la réunion de la commission relative à l'Exposition de 1895.

Les membres de cette commission ont commencé par se mettre d'accord sur un point

essentiel, en déterminant un comité de patronage qui pût servir d'appui efficace au projet. Il y aura d'abord M. le ministre du commerce et de l'industrie; M. le ministre de l'agriculture; MM. les sénateurs et les députés de Maine-et-Loire; puis, M. le premier président; M. le président du Conseil général; le général de division, M. le préfet, M^r l'évêque, le président de la Chambre de commerce, etc.; M. le comte de Ruillé, les maires de Cholet, Saumur, Segré, Baugé, etc., etc.

On a conclu ensuite à l'établissement d'un commissaire général qui aurait toute la direction de l'entreprise, sous le contrôle administratif, étant entendu que l'administration municipale serait à la tête de l'organisation de l'Exposition.

Concours hippique

La Société hippique de Maine-et-Loire donnera son concours annuel les samedi 12, dimanche 13 et lundi 14 mai (Pentecôte).

Elle distribuera 46,000 francs de prix.

Une tombola, dont le produit est destiné aux pauvres de la ville d'Angers, sera tirée le dernier jour du concours (lundi de la Pentecôte); elle comporte deux lots; l'un comprenant une charrette anglaise, attelée d'un poney, et l'autre, un cheval de 3 ans primé au concours et acheté 1,900 francs dans la catégorie des chevaux de cultivateurs.

Les billets de cette tombola sont mis en vente dans les principaux cafés et bureaux de tabac d'Angers.

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 4 mai. — Eugène-Auguste Breton, rue du Pressoir-Saint-Antoine, 25.

Le 5. — Yvonne-Marguerite Charbonnier, rue de la Visitation, 34.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Louis-Raphaël Boulais, serrurier, et Eléonore-Gracieuse Marquis, chisseuse, tous deux à Saumur.

Jules Lepec, cavalier de manège, à Saumur, et Clémence Bodin, factrice, à Chantenay-sur-Loire (Loire-Inférieure).

DECES

Le 5 mai. — Jean-Marie-Allain Le Fur, cavalier de manège, 43 ans, époux de Maria-Jenny Lucienne, rue de la Visitation, 31.

Tirages financiers

Obligations de la Ville de Paris 1875

Le n^o 372,276 gagne 100,000 francs.

Le n^o 204,669 gagne 50,000 francs.

Les n^{os} 289,183, 463,183 et 97,618 gagnent chacun 10,000 francs.

Obligations foncières 3 p. 100 1879

Les numéros 1,351,037 et 576,320 gagnent chacun 100,000 francs.

Le numéro 1,502,076 gagne 25,000 francs.

Les numéros 1,024,467 et 748,536 gagnent chacun 10,000 francs.

Obligations foncières 3 p. 100 1885

Le numéro 730,338 gagne 100,000 francs.

Le numéro 419,171 gagne 25,000 francs.

Théâtre de Saumur

Bureaux, 8 h. 1/2 — Rideau, 8 h. 1/4

Tournée Jules RIVEY

LUNDI 7 Mai 1894

UNE SEULE REPRÉSENTATION DE :

MONTE-CRISTO

Drame en 2 parties, 5 actes et 9 tableaux, de MM. A. DUMAS et A. MAQUET.

Chronique agricole

La bruyère, fourrage et litière

Le ministre de l'agriculture a reçu diverses communications concernant l'emploi de la bruyère comme fourrage et comme litière.

Ces notes présentent des considérations intéressantes.

La diminution du nombre des têtes de bétail et l'obligation de rationner celui que l'on a conservé s'ajoutent pour concourir à la suppression

d'une importante quantité de fumier; et la suppression du fumier (qui a fait déjà défaut en temps normal), c'est l'absence de récoltes bénéficiaires, et partant, la ruine du cultivateur, entraînant fatalement celle du pays tout entier.

Un moyen d'atténuer ce désastre consisterait à trouver des produits pouvant remplacer, en totalité ou en partie, la nourriture et le litage des animaux, à des conditions possibles et avantageuses, et ce serait rendre service aux agriculteurs et aux propriétaires de chevaux que d'appeler leur attention sur les avantages que les uns et les autres pourraient retirer de l'emploi de la bruyère.

Cette plante, employée depuis quelque temps déjà, présente les avantages suivants :

La bruyère fait de bonne litière et les animaux mangent cette plante très volontiers.

En remplaçant complètement la paille comme litière par de la bruyère, on constate que les chevaux et les vaches mangent une importante portion de cette litière.

Certains chevaux en mangent la valeur d'une botte et demie par jour.

L'expérience a prouvé qu'en faisant donner le soir aux animaux, et spécialement comme nourriture, auprès de la mangeoire, une botte de bruyère, en plus du litage abondant, le matin les animaux n'avaient laissé que les brindilles de bruyère trop dur pour être mangées.

Les urines des chevaux sont retenues par la bruyère à ce point que, bien que les écuries eussent leur sol cimenté et absolument imperméable, on ne voit rien dans les rigoles destinées à recevoir ce genre de déjections et à le conduire au puisard de réunion.

On ne perçoit dans l'écurie aucune odeur désagréable, et surtout rien de celle, *sui generis*, que l'on sent d'habitude dans les écuries, odeur si désagréable par sa teneur ammoniacale.

Les déjections liquides et solides du cheval, au lieu d'avoir cette odeur repoussante et insupportable qu'elles ont l'habitude et que chacun connaît, ont au contraire une odeur aromatique plutôt agréable.

Il résulterait de ces constatations :

1^o Que la bruyère aurait des qualités balsamiques indéniables;

2^o Que la bruyère aurait des qualités antiseptiques remarquables;

3^o Que l'usage de la bruyère, comme nourriture, assurerait la correction du travail digestif, en s'opposant à la fermentation des masses alimentaires dans l'intestin et, de ce fait, supprimerait l'une des nombreuses et importantes causes de coliques et de mort chez le cheval.

En outre, la bruyère, par ses principes odorants, assainit l'atmosphère de l'étable et de l'écurie pour deux raisons :

La première, parce qu'elle est une litière aromatique, absorbant complètement les déjections liquides;

La seconde, parce que, donnée en nourriture et absorbée par les animaux, sa présence dans le tube digestif modifie, dans le sens de l'antiseptie, les produits d'assimilation et ceux d'élimination; ces derniers étant influencés à ce point qu'ils sentent *plutôt bon que mauvais*, et qu'ils n'ont plus alors qualité pour empestes les locaux où séjournent les animaux.

Au point de vue balsamique, l'usage interne de la bruyère paraît rendre aux animaux, pour les affections de poitrine, les mêmes services que rendent à l'homme le bourgeon de sapin, le serpolet, la térébenthine, le baume de tolu, etc.

Dans les villes où les emplacements sont généralement restreints et où les personnes qui ont chez elles des chevaux sont forcées de les avoir dans une promiscuité malsaine, le litage et l'addition de la bruyère à la nourriture peuvent rendre, au point de vue de la désinfection et de la tolérance qui en résulte, de très signalés et de très intéressants services, aux gens comme aux bêtes.

Le trèfle à quatre feuilles porte décidément bonheur. Le *Taploca Rils* l'a adopté comme marque de fabrique, et tout le monde en veut maintenant.

Dernières Nouvelles

Dépêches de Paris

Lundi, 2 h. du soir.

L'élection de Loches

Inscrits : 20,006. — Votants : 17,267

MM. WILSON..... 9,336 Élu
Maurice RAOUL-DUVAL 7,605

Il est possible que la discussion relative à la demande de poursuites contre le citoyen Toussaint vienne aujourd'hui à la Chambre. Le Cabinet maintiendra sa demande et posera même au besoin la question de confiance.

HAVAS.

Les variations brusques de température, si fréquentes en cette saison, s'accompagnent toujours d'une augmentation du nombre des maladies des bronches et des poumons. Beaucoup de personnes ont pu se guérir rapidement de ces rhumes, bronchites, gripes, etc., en employant dès le début les Capsules Guyot, deux à chaque repas. C'est pourquoi nous recommandons toujours cet excellent remède. Quand on a négligé de se soigner dès les premiers jours, et que la toux a pris racine, il sera bon, pour activer l'effet des Capsules Guyot, de prendre aussi du Goudron Guyot — liqueur. Ces deux médicaments sont préparés exclusivement à Paris, 49, rue Jacob. Avoir soin de vérifier l'adresse sur l'étiquette du flacon.

Marché de Saumur du Samedi 5 Mai

Froment-commerce, l'hectolitre	15 75	Bœuf 1 60, vache, kil.	1 80
id. halle (moyenne)	15 60	Veuve	2 —
Méteil	—	Mouton	2 10
Seigle	—	Porc	1 80
Orge	—	Poulets la couple	6 —
Avoine	11 —	Dindonneaux	17 —
Sarrasin	11 —	Canards	5 —
Haricots blancs	34 —	Oies	8 —
Haricots rouges	32 —	Beurre le kilog.	2 30
Fèves	—	(Eufs la douzaine	— 80
Noix	9 —	Foin, la charrette de	—
Châtaignes	—	780 kilog.	110 —
Sel les 100 kil.	15 —	Luzerne	100 —
Son	16 —	Paille	70 —
Pommes de terre, la barrique,	14 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Farine, la culasse de	—	Chanvre 1 ^{re} qualité	—
157 kilog.	45 —	les 52 kilog.	500 —
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 2 ^e	—
id. 2 ^e id. Of. 30	—	id. 3 ^e	—
id. 3 ^e id. Of. 28	—	Charbon de bois, les	—
		100 kilog.	16 —
		Charbon de terre	4 —

Magasin de la PETITE-JEANNETTE

J. COUTARD, 31, rue d'Orléans,

informe sa clientèle qu'il vient de recevoir, pour la saison d'été, un magnifique choix de bonneterie pour hommes et pour dames, haute nouveauté et en tout genre, défiant toute concurrence comme prix et comme qualité.

En outre de cela, il informe sa clientèle d'hommes qu'il vient de recevoir également un joli choix de peletons pour chemise haute nouveauté et à des prix très modérés.

La maison fait une chemise modèle avant l'exécution des commandes

Le Gérant, L. DELAUNAY.

TISANE DUSSOLIN

Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin.

Prix : 4/50 le flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBECQ, Pharm. 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France.

Dépôt à Saumur, pharmacie DESCHAMPS, 11, 13, 15, rue Saint-Jean.

ÉPICERIE CENTRALE 28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

VINS en Cercles et en Bouteilles

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0 35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés
 Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0 40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés
26 litres pour 25. — Livraison à domicile.

RHUM Sainte-Lucie, marque John Alvans, depuis 1.50 (verre compris)
Madère du Cap, depuis 1.50 —
Malaga vieux, depuis 1.75 —

Etudes de M^e GEORGE SIMETTE, avoué à Paris, boulevard de Sébastopol, 31 (successeur de M^e COCHE, Et de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau (Maine-et-Loire).

VENTE

Par suite d'acceptation bénéficiaire
 Au plus offrant et dernier enchérisseur
 En l'étude de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau (Maine-et-Loire)
 En trois lots, qui ne seront pas réunis
 DE : 1^o

UNE MAISON

Sise au bourg de Montsoreau, Sur la route nationale de Saumur à Limoges;

De deux CAVES en roc

Et Constructions Sises à la Momenière, commune de Montsoreau;

UNE MAISON

Sise au bourg de Montsoreau, place de la Mairie.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 27 MAI 1894, à une heure de relevée.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient : Qu'en exécution d'un jugement rendu par la chambre du conseil du tribunal civil de la Seine, le 13 avril 1894, enregistré :

Et aux requêtes, poursuites et diligences de : 1. M. René-Maurice-Pierre Rétil, sans profession, demeurant à Montsoreau (Maine-et-Loire), mineur émancipé en vertu d'une délibération de son conseil de famille, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du 3^e arrondissement de Paris, le 2 janvier 1894, enregistrée;

Agissant en qualité de seul héritier bénéficiaire de Madame Mathilde-Claire-Désirée Ernoul, épouse de M. René-Marcellin Rétil, et de ce dernier, ses père et mère décédés;

2^o M. Urbain Bouchet, ancien chef de section aux travaux de l'Etat, demeurant à Paris, rue Crozatier, n^o 46,

Agissant au nom et comme curateur à l'émancipation du mineur Rétil, Nommé à cette fonction, qu'il a acceptée, par la délibération sus-énoncée,

Ayant les sus-nommés pour avoué Me GEORGE SIMETTE, avoué près le Tribunal civil de la Seine, successeur de M^e Coche, demeurant à Paris, boulevard de Sébastopol, n^o 31;

Il sera, en l'étude et par le ministère de M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau (Maine-et-Loire), et sur le cahier des charges par lui rédigé et déposé en son étude, procédé le dimanche 27 mai 1894, à une heure de

relevée, à l'adjudication, en trois lots, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

PREMIER LOT
 Une Maison sise au bourg de Montsoreau, sur la route nationale de Saumur à Limoges,

Comprenant : Au rez-de-chaussée : porche et salon sur la rue, vestibule, salle à manger, office, cuisine, remise, cellier, écurie et buanderie. Au premier étage : cinq chambres dont trois à cheminée et un cabinet. Greniers sur le tout.

Cour, jardin, puits avec pompe, volière, lieux d'aisances, Joignant au levant M. Jacquelin, au midi MM. Armenoult et Arnault, au couchant M. Jubeau et Madame Muray, au nord la route.

Cette maison non louée.

DEUXIÈME LOT

Un Immeuble, au lieu dit la Momenière, commune de Montsoreau,

Se composant de : Cour avec puits. Deux hangars dont un avec grenier. Caveau sous roc, avec arceaux où se trouve un pressoir.

Grande cave aussi sous roc avec arceaux. Deux autres caveaux aussi sous roc. Pavillon au-dessus de ces derniers caveaux, comprenant une chambre à cheminée et un cabinet avec grenier.

Le tout se tenant, joignant au levant M. Jubeau, au midi le chemin haut de la Momenière, au couchant M. Maurice et au nord l'ancienne route de Saumur à Montsoreau.

Cet immeuble non loué à partir du jour de l'adjudication.

A charge par l'adjudicataire de rembourser au précédent locataire le prix des augmentations par lui faites ou de les lui laisser enlever.

TROISIÈME LOT

Une Maison sise au bourg de Montsoreau, place de la Mairie,

Composée de : Un cellier avec petite chambre froide. Deux chambres à cheminée au-dessus.

Trois chambres hautes, dont deux au-dessus des deux premières, et l'autre au-dessus du porche d'entrée du château, petit cabinet.

Grenier sur le tout.

Cour, jardin, puits et lieux d'aisances. Joignant au levant M. Guespin et l'entrée de la cour du château, au midi la place, au couchant M. Gabillon, au nord M. Niveleau.

Cette maison louée pour six ou neuf années, commencées le 1^{er} janvier 1893, moyennant 140 fr. par an payables par trimestre.

MISES A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur les mises à prix fixées par le tribunal, savoir :

Pour le premier lot, à la somme de cinq mille francs, ci. 5.000

Pour le deuxième lot, à la somme de cinq cents francs, ci. 500

Pour le troisième lot, à la somme de mille francs, ci. 1.000

Total des mises à prix : à la somme de six mille cinq cents francs, ci. 6.500

Fait et rédigé à Paris, le 28 avril 1894, par l'avoué poursuivant soussigné.

Signé : G. SIMETTE.

Enregistré à Paris, le 28 avril 1894, n^o 51, c^o 34. Reçu 1 fr. 88 c., décimes compris.

Signé : FOUBERT-BOUSSON.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e GEORGE SIMETTE, avoué, demeurant à Paris, boulevard de Sébastopol, n^o 31 ;

2^o A M^e PASQUIER, notaire à Montsoreau (Maine-et-Loire), dépositaire du cahier des charges ;

3^o Et sur les lieux, pour visiter.

GOUVERNEMENT NORWÉGIEN

Emprunt 3 1/2 0/0 de fr. 55,457,600

Conversion de l'Emprunt 4 0/0 1880

PRIX D'ÉMISSION 99 0/0

Soit Fr. 498,96 par titre de Fr. 504

Jouissance 15 avril 1894

PAYABLES COMME SUIT :

Fr. 25 20 en souscrivant ;

— 473 76 à la répartition du 15 au 17 mai.

Ou, si le souscripteur le préfère :

Fr. 25 20 en souscrivant ;

— 100 80 à la répartition du 15 au 17 mai ;

— 372 96 à toute époque jusqu'au 29 septembre au plus tard (avec intérêts à 3 1/2 0/0 depuis le 15 mai).

Ces titres, affranchis de tout impôt, rapportent 3 1/2 0/0 d'intérêt annuel, payables à Paris au Comptoir National d'Escompte.

CONVERSION

Les porteurs de titres de l'Emprunt 4 0/0 de 1880, qui en feront la demande avant le 8 mai 1894, recevront, avec les titres du nouvel Emprunt 3 1/2 0/0, une soule en espèces de 15/8 0/0 = fr. 8 1/2 par titre de 504 francs.

La souscription sera ouverte du 4 au 8 mai 1894, au Comptoir National d'Escompte de Paris et à la Chambre Syndicale des Agents de Change de Paris.

Pour le détail des Conditions, se reporter au Prospectus.

A VENDRE

1^o Un Phaëton en bon état

2^o UN PONEY

S'adresser rue de Bordeaux, 50.

M. PETIT, collectionneur, 43, rue du Helder, Paris, demande à acheter beaux meubles ornés de cuivres, pendules, candélabres, vases montés en bronzes, cadres et consoles bois sculpté, tableaux décoratifs, portraits, sièges en tapisserie et objets d'art anciens de valeur artistique. Prière d'écrire.

JEUNE FILLE munie de son brevet demande Leçons français et piano.

S'adresser, 3, rue Traversière.

ON DEMANDE un petit garçon de course au bureau du journal.

Ville de Saumur

SOMNAMBULE DE 1^{re} CLASSE

Professeur des Sciences occultes.

M^{me} LÉON, de Paris, donne des consultations sur le passé, le présent et l'avenir. Recherches de toutes natures. Talismans réels.

Les consultations ont lieu tous les jours, de 8 heures du matin à 8 heures du soir.

Le Salon est situé rue de la Fidélité, 6, près le quai Saint-Nicolas.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

SPECIALITÉ POUR BAPTÊMES

Choix considérable de Boîtes en tous genres, Boîtes marraines MODÈLES NOUVEAUX

Confiserie supérieure et Bon Marché.

N.-B. — Sur demande, envoi franco du Catalogue spécial et de l'Album des modèles de boîtes.

Arrivages de Primeurs tous les jours

Asperges, Artichauts, Pommes de terre.

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVÉAU

CONSERVES : ROYAN à la VATEL, la boîte » 75.

Sardines Nantaises, la boîte » 35	Petits pois moyens, » 75 et 1 25
— Amieux — » 85	Haricots verts, » 55 et » 90
— des Mousquetaires, Flon, — » 95	Petits pois RODEL, 1 25 et 2 40
— — 1/2 b. » 75	
Thon à l'huile, » 75 et 1 50	NOTA. — Manquant de petits pois fins, nous donnons des petits pois extra fins, la boîte de 2 f. 10 est vendue 1 fr. 40
Langouste (recommandé) » 85 et 1 40	
Homard entier, » 95 et 1 60	

BEURRE extra fin de la Laiterie de Saint-Clément. — RADIS. — ARTICHAUTS.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

PRINTEMPS - ÉTÉ 1894

MAISON CREMIEUX

Tailleur, 27, rue d'Orléans, 27, Saumur

Grand choix de DRAPERIE Noire et Bleue pour première Communion

Uniforme Saint-Louis.

Livraison Rapide. — COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE — Livraison Rapide.